

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 13 janvier 2014 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire Bernard Naud, mesdames les conseillères Émilie Garneau et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Denis Beaulieu, Gaétan Falardeau et Francis Marcotte, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2014-01-01

Ordre du jour.

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2014-01-02

Procès-verbal de la séance ordinaire du 09 décembre 2013.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 décembre 2013 soit adopté tel que déposé et lu.

2014-01-03

Aide financière à la bibliothèque Biblio-chut!

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que la Municipalité accorde une aide financière de 1 555.00 \$ au comité de la bibliothèque pour 2014.

2014-01-04

Aide financière au comité de la randonnée Boubou

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que la Municipalité accorde une aide financière de 750.00 \$ au comité de la randonnée Boubou. Ces derniers devront présenter une reddition de compte suite à la tenue de l'événement.

2014-01-05

Participation financière au cahier spécial sur l'ouest de Portneuf du Courrier de Portneuf.

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que la Municipalité participe, pour un montant de 500.00 \$, au cahier spécial sur l'ouest de Portneuf, pour y vivre et en vivre, du Courrier de Portneuf

2014-01-06

Adoption du règlement 219 Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Alban.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que le règlement 219 Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Alban soit adopté tel que déposé.

Avis de motion du règlement 220 imposant les taxes et tarif pour 2014.

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller municipal M. Gaétan Falardeau que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieure, le règlement 220 imposant les taxes et tarification pour 2014 sera adopté.

Avis de motion du règlement 221 interdisant l'épandage durant certains jours.

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère municipale Mme Émilie Garneau que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieure, le règlement 221 interdisant l'épandage durant certains jours sera adopté.

2014-01-07

Autorisation de signature – Emprunt temporaire pour l'achat de lots, tel que prévu au règlement 218

Considérant le règlement d'emprunt numéro 218.

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que M. Bernard Naud, maire, ou M. Christian Caron, maire suppléant, conjointement avec M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier, ou Mme Denis Trépanier, secrétaire-trésorière adjointe, soient autorisés à signer les documents nécessaire au financement temporaire de 250 000 \$, tel que prévu au règlement 218, auprès du Centre financier aux entreprises Desjardins Québec-Portneuf.

2014-01-08

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM) volet 2 – Projet de Parc urbain au Centre des loisirs.

Considérant que la Municipalité désire aménager un Parc urbain au centre des loisirs et que certains aménagement supplémentaires sont nécessaires pour accommoder les aînés;

Considérant que la municipalité de Saint-Alban a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir une contribution gouvernementale;

Considérant que la municipalité de Saint-Alban désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet de parc urbain au centre des loisirs

Il est proposé par M. Francis Marcotte
et unanimement résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité de Saint-Alban confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles du projet.

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Québec de même que ses ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du volet 2 du programme PIQM;

Que le conseil de la municipalité de Saint-Alban autorise la présentation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du PIQM relativement au projet d'aménagement d'un parc urbain au centre des loisirs;

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire trésorier, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatif au projet d'aménagement d'un parc urbain au centre des loisirs dans le cadre du volet 2 du PIQM.

2014-01-09

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM) volet 2 – Projet de rénovation du centre communautaire.

Considérant que la Municipalité désire procéder à certains travaux de rénovations au centre communautaire, afin de le rendre plus adapté aux utilisateurs principaux, les aînés;

Considérant que la municipalité de Saint-Alban a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir une contribution gouvernementale;

Considérant que la municipalité de Saint-Alban désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet de rénovation du centre communautaire;

Il est proposé par Mme Émilie Garneau
et unanimement résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité de Saint-Alban confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles du projet.

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Québec de même que ses ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du volet 2 du programme PIQM;

Que le conseil de la municipalité de Saint-Alban autorise la présentation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du PIQM relativement au projet de rénovation du centre communautaire;

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire trésorier, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatif au projet de rénovation du centre communautaire dans le cadre du volet 2 du PIQM.

2014-01-10

Nouvelle norme sur les paiements de transfert

Attendu que les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers 2013 de la Municipalité de Saint-Alban pour tenir

compte de la nouvelle norme sur les paiements de transferts entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal.

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise le secrétaire trésorier à inscrire aux états financiers de 2013, au poste *Montant à pourvoir dans le futur*, les affectations nécessaires pour palier à ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

2014-01-11

Augmentation salariale des employés municipaux

Il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

Que le salaire de tous les employés municipaux soit augmenté de 1.5 % pour l'année 2014, afin que ceux-ci maintiennent leur pouvoir d'achat;

Que le salaire horaire de M. Étienne Blouin, inspecteur municipal adjoint, soit augmenté de 0.60 \$ supplémentaire afin de compenser pour les nouvelles responsabilités qui lui ont été assignés;

Que le salaire horaire de M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier, soit augmenté de 0.87 \$ supplémentaire afin de compenser l'effort investie dans sa formation universitaire;

Que cette résolution soit effective à partir du 01 janvier 2014.

2014-01-12

Délégation de la représentante de la Municipalité au sein du réseau Biblio de la Capitale Nationale.

Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que Mme Émilie Garneau, conseillère municipale au siège numéro 2, soit nommée représentante de la municipalité de Saint-Alban auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).

2014-01-13

Service des cadets de la SQ 2014.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban ne participe pas au service des cadets de la SQ pour 2014.

2014-01-14

Journées de la persévérance scolaire.

Considérant que les élus de la région de la Capitale-Nationale ont initié une démarche régionale qui a pour but d'augmenter le taux de diplomation des jeunes dans la région;

Considérant que la diplomation a un impact positif sur l'économie locale et sur la qualité de vie de notre municipalité;

Considérant que la municipalité de Saint-Alban encourage les jeunes à persévérer dans leurs études et à trouver un métier ou une profession qui leur convient;

Considérant que la valorisation de persévérance scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont les parents, les employeurs et les élus doivent se préoccuper collectivement. Cette préoccupation doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que La persévérance... c'est Capitale! organise du 10 au 14 février 2014 les Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année, témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire, et seront ponctuées de plusieurs activités dans la région de la Capitale-Nationale;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiennent simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Il est proposé par Mme Émilie Garneau
et unanimement résolu :

De déclarer les 10, 11, 12, 13 et 14 février 2014 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'informer, par le billet de notre bulletin municipal, notre engagement pour la persévérance scolaire à toute la population;

De favoriser, dans notre (ou nos) bibliothèque(s) municipale(s) des activités de lecture et d'éveil à la lecture pour tous les jeunes citoyens et citoyennes;

D'appuyer La persévérance... c'est Capitale! et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la persévérance scolaire – afin de faire de la région de la Capitale-Nationale une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De faire parvenir copie de cette résolution à La persévérance... c'est Capitale!

2014-01-15

L'examen du protocole du service postal canadien

Attendu qu'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;

Attendu que Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réduction de services;

Attendu que Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques;

Attendu que Postes Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du *Protocole* et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

En conséquence, il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes que le gouvernement fédéral, durant l'examen du *Protocole*, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

2014-01-16

Améliorer le protocole du service postal canadien

Attendu qu'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;

Attendu que la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

Attendu que le gouvernement pourrait se servir de l'examen du *Protocole* pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le *Protocole*), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

En conséquence, il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du *Protocole du service postal canadien* et que le *Protocole* soit amélioré au moyen des mesures suivantes :

- Faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
- Supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le *Protocole* relativement à la fermeture des bureaux de poste visé par le moratoire;
- Prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- Mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du *Protocole*;

- Établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

Bordereau de correspondance.

Dépôt du bordereau de correspondance

Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.

En date du 13 janvier 2014, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 7 094.41 \$. Toujours en date du 13 janvier 2014, la municipalité avait des placements pour un montant de 80 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 20 000 \$

2014-01-17

Comptes à payer.

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
DESHAIES, EMILIE	4375	53.32 \$
TREPANIER, DENISE	4376	123.99 \$
LES ENTREPRISES ST-UBALDE	4377	25 308.15 \$
TREPANIER, DENISE	4378	60.01 \$
MINISTRE DES FINANCES	4379	166.00 \$
SSQ	4380	2 730.14 \$
BOUILLE, EMMANUEL(REMB. TAXES)	4381	150.09 \$
BOIVIN GAUVIN	4382	5 651.60 \$
CHAMPAGNE MAURICE	4383	2 431.72 \$
CONSTRUCTION C.Y.M. INC.	4384	18 199.36 \$
DERY TELECOM	4385	43.10 \$
ECOLE SECONDAIRE ST-MARC	4386	50.00 \$
LES ENTREPRISES ST-UBALDE	4387	25 308.15 \$
EQUIP. BUREAU PORTNEUF CHAMPL	4388	41.39 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	4389	687.44 \$
EXTINCTEUR ST-MARC	4390	40.25 \$
FEUILLET PAROISSIAL ST-MARC	4391	164.00 \$
FALARDEAU PASCAL	4392	232.10 \$
FQM	4393	11.37 \$
GARAGE J.P.NAUD	4394	260.67 \$
L'HEUREUX	4395	103.12 \$
LES HUILES DESROCHES	4396	2 437.30 \$
PORTNEUF INFORMATIQUE	4397	126.45 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	4398	260.00 \$
LABORATOIRE ENVIRONEX	4399	119.29 \$
LANGLOIS ELECTRIQUE	4400	172.46 \$
LEFEBVRE JOHNNY	4401	487.04 \$
LVM INC.	4402	13 972.68 \$

DEPANNEUR DUSABLON	4403	149.11 \$
MATERIAUX AUDET	4404	362.11 \$
MEUNERIE DYNAMIX	4405	18.39 \$
MRC DE PORTNEUF	4406	11 775.48 \$
PERRON MARIO	4407	100.00 \$
EXCAVATION GUILLAUME NAUD	4408	1 057.16 \$
PROTECTRON	4409	352.86 \$
REGIE REGIONALE	4410	3 536.97 \$
LE RESEAU MOBILITE PLUS	4411	133.51 \$
LE SERRURIER ST-MARC	4412	89.97 \$
SERVICES MATREC	4413	1 287.72 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	4414	266.31 \$
J.-C. TESSIER & FILS	4415	55.74 \$
VILLE DE DONNACONA	4416	150.00 \$
VOHL	4417	50.07 \$
WELSH & FILS	4418	641.56 \$
SAUVAGEAU, JEAN-PIERRE	4419	1 250.00 \$
AGI LTEE	4420	126.79 \$
TELUS (ACHAT 2 TELEPHONES)	4421	850.82 \$
MECANIQUE AGH	4422	52.40 \$
MRC DE PORTNEUF(TRANSP. ADAPTE)	4423	2 539.00 \$
LES ENTREPRISES ST-UBALDE	4424	25 308.15 \$
EXCAVATION GUILLAUME NAUD	4425	5 999.13 \$
PROMUTUEL PORT.-CHAMPLAIN	4426	20 553.57 \$
PG SOLUTIONS	4427	8 715.10 \$
DEPANNEUR DUSABLON	4428	237.21 \$
A ÉTÉ PAYE PAR INTERNET:	DAS, Fédéral	2 315.25 \$
	DAS, Prov.	5 846.35 \$
	TéluS	595.52 \$
	Hydro Qc	4 644.50 \$
	TOTAL:	172 966.48 \$
TREPANIER, DENISE	4183	464.68 \$
VINCENT L. DOSTIE	4184	762.77 \$
MORISSETTE, YVON	4185	733.45 \$
BLOUIN, ETIENNE	4186	636.01 \$
TREPANIER, DENISE	4187	461.19 \$
VINCENT L. DOSTIE	4188	762.77 \$
VINCENT L. DOSTIE	4189	689.77 \$
BLOUIN, ETIENNE	4190	587.00 \$
MORISSETTE, YVON	4191	677.67 \$
TREPANIER, DENISE	4192	459.10 \$
VINCENT L. DOSTIE	4193	762.77 \$
BLOUIN, ETIENNE	4194	561.00 \$
MORISSETTE, YVON	4195	613.45 \$
TREPANIER, DENISE	4196	468.18 \$
VINCENT L. DOSTIE	4197	695.51 \$
MORISSETTE, YVON	4198	670.29 \$
BLOUIN, ETIENNE	4199	541.00 \$
DOLBEC, ROSE-MARIE H.	4200	188.89 \$
SAVARD, KARINE	4201	145.71 \$
TROTTIER, JEAN-PHILIPPE D.	4202	226.67 \$
TROTTIER, ALEX V.	4203	161.91 \$
TREPANIER, DENISE	4204	473.99 \$
VINCENT L. DOSTIE	4205	695.51 \$
BLOUIN, ETIENNE	4206	628.00 \$

MORISSETTE, YVON	4207	652.29 \$
CARON, CHRISTIAN	4208	305.78 \$
NAUD, BERNARD	4209	785.78 \$
FALARDEAU, GAETAN	4210	305.78 \$
GARNEAU, EMILIE	4211	305.78 \$
BEAULIEU, DENIS	4212	305.78 \$
MARCOTTE, FRANCIS	4213	305.78 \$
MARQUIS, CARMEN	4214	305.78 \$
BERTRAND, MATHIEU	4215	333.13 \$
BRIERE, JACKY	4216	283.41 \$
CHALIFOUR, YVON	4217	188.94 \$
GRONDINES, BENOIT	4218	243.63 \$
HAMELIN, FRANCOIS	4219	288.38 \$
HAMELIN, JEAN	4220	193.91 \$
LEFEBVRE, PIERRE-OLIVIER	4221	44.75 \$
LEVESQUE, ANDRE	4222	139.22 \$
MARCOTTE, DORIS	4223	288.38 \$
MARCOTTE, GUY	4224	89.50 \$
PERRON, JACQUELIN	4225	288.38 \$
PERRON, JOCELYN	4226	243.63 \$
PERRON, MARIO	4227	202.86 \$
TROTTIER, MARIO	4228	149.16 \$
	TOTAL:	19 317.32 \$
	GRAND	192 283.80 \$
	TOTAL:	

Divers et questions

Pas de questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée

2014-01-18

Levée de la séance

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 20h50

Bernard Naud
maire

Vincent Lévesque Dostie
directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Bernard Naud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »